

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 mars 2018

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Christian MOREAU - Jean-Louis MERCIER – Franck BERCHEM - Stéphanie BOUTROUX – Odile VILLENEUVE (8 membres présents)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE
Roberte NEBOUT pouvoir à Stéphanie BOUTROUX
Fabrice POTHIER

Secrétaire de séance : Véronique TRIBOULET

La séance débute à 20h30.

1) Approbation du compte-rendu du 26 janvier

Pas de question – pas de remarques

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

2) Projet de construction WC Stade des Landelles (Indépendante Boule)

Lors de rencontres avec MM. BRUNEL ET CHAUCHOT de l'association, ils ont présenté le projet de construction des toilettes – moins de 20 m² (une partie local dépôt matériel, toilettes accessibles handicapés) Construit dans la prolongation du bâtiment existant (côté foot) ; abattage de 3 sapins ; toit terrasse.

Devis produits pour tous les corps de métiers :

Terrassement et fosses : Péricard – 4 560,00 € ; Maçonnerie : Mallot – 2 043,87 € ; Plomberie : Martin – 1 031,89 €
Electricité : Ducléroi – 2 169,60 € ; Menuiserie : Brico dépôt – 404,00 € ; Couverture : Brunel -1 500,00 € ; Location nacelle - 150,00 €

A la charge de la commune les fournitures de matériaux sauf électricité ; main d'œuvre et finitions par les membres de l'association, soit 11859,36 € pour la commune.

Mme le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire la démarche de demander à Vichy Communauté une aide au titre du FICT (50 % de cette somme).

Il sera établi une convention pour déterminer l'entretien et une fois par an la commune s'engage à financer une vidange (ce qui dépasse sera à leur charge).

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

3) Approbation du compte administratif 2017 (budget commune)

Mme le Maire quitte la salle.

pour : 7
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres présents (7)**.

4) Approbation du compte administratif 2017 (budget lotissement)

Mme le Maire quitte la salle.

pour : 7
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres présents (7)**.

5) Compte de gestion 2017 (budget commune)

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres présents (8)**.

6) Compte de gestion (budget lotissement)

pour : 8
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres présents (8)**.

7) Maintien des primes et indemnités lors d'un congé maladie

Un employé en congé de maternité, accident de service, congé maladie ordinaire, en longue maladie ou longue durée, dans la fonction publique territoriale, les conditions de suspension ou de maintien des primes et indemnités sont définies par délibération. Aucune délibération n'est clair sur le sujet, devant mettre en place le RIFSEEP très prochainement, il sera prévu clairement ces modalités.

Ajournée car sera délibéré prochainement avec la mise en place du RIFSEEP.

8) Avenant n°1 à la convention portant création du Centre Technique Intercommunal Nord Agglomération

L'avenant n° 1 prévoit que les agents Brun Bernard et Challal Mélina sont transférés de plein droit au sein de la commune de St Germain des Fossés et qu'il convient, étant donné que les transferts n'ont pas concerné de manière effective la Communauté d'Agglomération, d'abroger la convention en date du 29/12/2017 fixant les coûts de constitution et de fonctionnement du service s'agissant notamment des dépenses de personnels non affectables et transférables, de prévoir que ces dépenses ne seront pas imputées sur les attributions de compensation des communes mais donneront lieu à refacturation conventionnelle entre les communes concernées il est donc proposé de modifier les conditions financières de constitution et de fonctionnement du service ainsi que les règles de refacturation des dépenses correspondantes entre les 4 communes pour la durée de la convention.

Modification de la convention :

Article 1) pour prise en charge des dépenses correspondant :

- aux charges salariales des personnels affectables (rémunérations individuelles et charges sociales afférentes) ou non affectables (dépenses supportées par la ville de St Germain pour formations, cotisations et assurances non affectées à la rémunération individuelle)
- aux moyens logistiques utilisés (locaux, informatique, téléphonie, reprographie, fournitures administratives, véhicules de service, ...)

- à des prestations et matériels

Article 2) : les dépenses d'investissement (acquisition de matériel, outillage et véhicule) nécessaires au bon fonctionnement du service seront supportées par la commune de St Germain et refacturées aux communes, selon la clé de répartition suivante :

- St Germain : 50 %
- Magnet : 16,68 %
- Billy : 16,66 %
- Seuillet : 16,66 %

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

9) Renouvellement temps plein Mme Karine BOVARI (3 mois)

Suite à une 1^{ère} augmentation du temps de travail (de 3 mois) de Karine Bovari pour archivage, il est proposé de prolonger sur 3 mois sont temps de travail, jusqu'au 31 mai 2018.

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

10) Motion : la réforme de la Justice

pour : 6
contre : 0
abstentions : 4

Adopté

11) Présentation : arrêt du projet PLU pour avis

Phase arrêt du PLU.

Réunion publique le 19 février : une 20ne de personnes.

Commission n° 2 de Vichy Communauté le 5 mars pour présentation en commission d'urbanisme l'arrêt du projet

Conseil communautaire 8 mars pour validation

Phase d'enquête publique (3 mois / juin)

Consultation avec commissaire enquêteur (1 mois ou 2 / juillet)

En automne : conseil d'octobre (voire fin d'année) validation par conseil communautaire (effectif)

12) Location garage : M. Philippe MARTIN

M. PERROT loué le garage 7 SITE Antoine Labaye, il a donné son congé au 28/02/2018.

Une demande de location pour se même garage a été faite par M. Philippe Martin, un nouveau bail sera établi avec effet au 1^{er} mars 2018.

Loyer proposé : 35,50 €

pour : 10
contre : 0
abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

13) Encaissement des chèques

Information du trésorier : à chaque fois qu'on a un chèque à encaisser il faut délibérer

2 à cette réunion :

1000,00 € Lopez (indemnité logement)

48,45 € (Malakoff trop perçu cotisations 2017)

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (10)**.

14) Questions diverses

- 1) Un tarif avantageux négocié par la commune, tous les administrés peuvent y souscrire, sans questionnaire médical ni limite d'âge, les retraités et les travailleurs non-salariés pourront bénéficier d'une réduction de 30 % sur les cotisations.

Une Réunion publique aura lieu à la salle des fêtes le 17 mars à 10h30 où les assureurs présenteront le concept

- 2) M. POTHIER à qui nous avons envoyé un courrier pour l'obliger à faire des travaux sur ces appartements rue du quai concernant une cheminée en très mauvais état, vient de prévenir que les travaux sont faits.
- 3) Affaire LOPEZ : le protocole proposé par la mairie ne lui convient pas ; un nouveau texte a été proposé par M. LOPEZ et son conseil, et a été vu par notre avocat.

Fin des débats : 23h55